



Interreg  
POCTEFA



Cofinanciado por  
la UNIÓN EUROPEA  
Cofinancé par  
l'UNION EUROPÉENNE

Ce projet est cofinancé par le fonds européen de développement régional.

## Lettre de consultation

Consultation en vue de l'attribution d'un marché public de Services selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.

Pau, le 18 mai 2026

### 1. Acheteur

Département des Pyrénées-Atlantiques  
DGA TEVE - Direction Culture, Jeunesse et Sport  
Mission Sports, Jeunesse et Vie associative

Adresse : Hôtel du Département 64 avenue Jean Biray 64058 PAU CEDEX 9  
Mail : [rose-marie.esclarmonde@le64.fr](mailto:rose-marie.esclarmonde@le64.fr)

### 2. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet une prestation de service de médiation en montagne dans le cadre l'opération Réussir ma rando 64, étendue à l'échelle transfrontalière, par des accompagnateurs en moyenne montagnes (AMM) diplômés par l'Etat Français. L'opération Réussir ma rando 64 vise à sensibiliser les visiteurs aux conditions de sécurité, aux bonnes pratiques et usages de la montagne, pour une cohabitation optimale entre tourisme, vie locale et respect de l'environnement.

Cette consultation est faite dans le cadre du fonds Européen de Développement régional, dont 2 lots (lots 4 et 5) au titre du programme POCTEFA : Larra-La Pierre 360 EFA249/06.

**Les prestations de médiation en montagne au titre de Réussir ma rando 64 par les AMM :**

- Monter le stand Réussir ma rando 64 (tente, table, oriflamme) et disposer les outils de communication (carte IGN, affiches, flyers, jeux de cartes..)
- Porter la tenue du médiateur en montagne fournie par le Département (tee shirt, polaire, veste coupe-vent...)
- Aller à la rencontre des usagers de la montagne
- Informer et sensibiliser le public (pratiquants locaux et touristes) sur les conditions de sécurité en montagne et la réglementation en vigueur (Parc National des Pyrénées...)
- Informer et sensibiliser le public sur les bonnes pratiques à respecter afin de garantir une bonne cohabitation des usages (itinéraires, troupeaux, déchets, faune et flore sauvages...).
- Informer le public sur les usages de la montagne (pastoralisme, sylviculture, sports de nature,

loisirs, chasse, pêche.)

- Informer le public sur les enjeux environnementaux de la montagne (préservation de la biodiversité, stationnement, dérangement de la faune, déchets, qualité de l'eau...)
- Sensibiliser le public sur le multiusage (activités économiques et environnement) de ces espaces de montagne dans lequel il progresse,
- Tableau de collecte des données de médiation fourni sur le stand
- Recueillir le témoignage d'éventuels problèmes rencontrés sur le site de médiation par les professionnels ou les usagers pour communication aux autorités compétentes.

#### **Déroulé d'une journée de médiation :**

- Récupérer les éléments du stand à l'office du tourisme la veille, pendant les heures d'ouverture
- Mise en place du stand à 8h30 sur site
- Fin de la journée de médiation 16h

#### **Les livrables attendus :**

- Planning estival des journées de médiation complété du nom de chaque AMM présent sur chaque site
- Tableau de collecte des données complété à l'issue de la journée de médiation (nombre de personnes, présence chiens, sujets abordés...)

**Période de médiation :** depuis janvier (semaine sainte pour les publics espagnols) jusqu'à la fin octobre, avec un focus sur la période estivale tous les mercredis entre mi-juillet et fin août.

#### **Les sites de médiation sont répartis en 3 lots :**

- **Lot 1 vallée Ossau :** sites Bious Artigues foire au fromage de Laruns, station de Gourette, plateau d'Aneou, interventions ponctuelles dans des établissements scolaires ou lors de manifestations.
- **Lot 2 vallée d'Aspe:** sites Anapia (Urdos), Sansanet (Lescun), station du Somport, foire au fromage de Lees-Athas, Junte de Roncal, interventions ponctuelles dans des établissements scolaires ou lors de manifestations.
- **Lot 3 Agglomération de Pau (CAPBP) et Pays de Nay (CCPN) :** Col du Soulor, équipementiers de Pau, grands événements sportifs de nature (stade d'eau vive, festival image montagne...), interventions ponctuelles dans des établissements scolaires ou lors de manifestations.
- **Lot 4 vallée du Barétous:** station de la Pierre Saint Martin, Junte de Roncal, interventions ponctuelles dans des établissements scolaires ou lors de manifestations.
- **Lot 5 vallée de Soule:** Iraty, Holtzarte, interventions ponctuelles dans des établissements scolaires ou lors de manifestations.

Les sites et les dates pourront être amenés à évoluer en fonction des conditions climatiques et des opportunités de manifestation dans la limite du nombre de jour total par lot.

#### **Nombre maximum de jours, par lot, sur 12 mois:**

- **Lot 1 :** 27 jours maximum (semaine et week end) ;
- **Lot 2 :** 18 jours maximum (semaine et week end) ;
- **Lot 3 :** 13 jours maximum (semaine et week end) ;
- **Lot 4 :** 10 jours maximum (semaine et week end) ;
- **Lot 5 :** 18 jours maximum (semaine et week end) ;

Conformément au planning joint, le total de prestations estimé sur la période du marché de 34 mois du 1er juin 2026 au 30 mars 2029 est le suivant :

- **Lot 1 :** 81 journées de prestation de médiation en montagne

- **Lot 2** : 54 journées de prestation de médiation en montagne
- **Lot 3** : 39 journées de prestation de médiation en montagne
- **Lot 4** : 30 journées de prestation de médiation en montagne
- **Lot 5** : 54 journées de prestation de médiation en montagne

La réalisation de ces journées de médiation étant soumises aux aléas climatiques de la zone de montagne, la décision du maintien de ces journées sera prise la veille par l'AMM en concertation avec l'Agence Départementale du Tourisme (ADT64).

### 3. Candidatures

Les candidatures sont attendues par lot, chaque candidat devra envoyer les éléments suivants :

- L'offre de service fixant le coût journalier de la prestation du candidat (soit un candidat unique soit un groupement provisoire d'AMM) pour l'ensemble des prestations prévues au planning.
- Les diplômes de tous les AMM présents dans l'offre, leur carte professionnelle, leur attestation de responsabilité civile.
- Une note technique détaillant succinctement les références similaires de médiation en montagne. Tenir compte sur certains sites des spécificités avant de se positionner sur une journée. Exemple : Anéou et Larra-Belagua, il est nécessaire de maîtriser l'espagnol, pour Iraty il est souhaitable de maîtriser le basque.

### 4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé de la présente lettre de consultation ainsi que de toutes les éventuelles pièces jointes du mail d'invitation à participer à la consultation (modèle de l'offre service à compléter, planning...).

### 5. Procédure de la consultation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation, librement définie par l'acheteur.

L'acheteur procédera à l'analyse des offres des candidats sur la base des critères de sélection des offres et engagera éventuellement les négociations avec l'ensemble des candidats sélectionnés.

Après analyse des offres définitives, l'acheteur sélectionnera l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés ci-dessous.

Il effectuera ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les contractants auront consenti après éventuelle négociation.

### 6. Transmission des offres

Les candidats transmettent leur offre par voie électronique à l'adresse mail référencée dans le mail d'invitation à participer à la consultation.

Les offres doivent être transmises avant le :

**Lundi 1<sup>er</sup> juin 2026 à 17h00.**

Les offres doivent impérativement être rédigées en langue française.

Les offres doivent comprendre les éléments suivants :

- un devis détaillé (prix unitaires, quantités, montants HT/TTC),
- une note technique détaillant succinctement les références similaires de médiation en montagne
- l'offre de service du lot concerné, complétée et signée

## 7. Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critères	Pondération
<p align="center"><b>Prix de la prestation</b></p> <p>Définition : Le calcul de la note à attribuer au critère prix s'effectue par application de la formule suivante :</p> <p>(30) x Note intermédiaire de l'offre à noter / Meilleure note intermédiaire obtenue</p>	30 %
<p align="center"><b>Valeur technique de la proposition</b></p> <p>Définition : Le calcul de la note à attribuer au critère s'effectue comme suit : tout d'abord, une note intermédiaire (Note / 70) est attribuée au regard de la pertinence des références présentées de médiation en montagne.</p> <p>(70) x Note intermédiaire de l'offre à noter / Meilleure note intermédiaire obtenue</p>	70 %

## 8. Dispositions applicables au marché

### 8.1. Dispositions générales

Dans le cadre du marché, il sera fait application des dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG PI) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

### 8.2. Délai d'exécution

Les prestations devront être exécutées dans un délai maximum de 34 mois à compter de la notification du marché.

### 8.3. Prix et modalités de paiements

**Forme du prix :**

Le marché est traité à prix unitaire par journée de médiation. Le prix est ferme, non révisable et non actualisable durant toute la durée d'exécution de ce présent marché.

**Modalités de paiement des prestations :**

Les prestations feront l'objet d'au plus 2 demandes de paiement par membre du groupement, printemps et fin de saison avant le 30 novembre de l'année en cours, au maximum 6 paiements sur la période des 30 mois, la dernière demande annuelle ne devant pas intervenir après le 30 novembre de l'année en cours.

Dans le cadre de groupements d'AMM formalisés ou de groupements provisoires, le paiement sur service fait sera établi à chaque membre du groupement.

Les sommes dues au titre des prestations feront l'objet d'un délai global de paiement de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement accompagnée du planning des journées de médiation en montagne validé par l'Agence départementale du Tourisme.

Le dépassement de ce délai par le DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES entraînera de plein droit à votre bénéfice le paiement d'intérêts moratoires calculés au taux d'intérêt légal majoré de 8 points.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur général adjoint en charge  
de la direction générale adjointe  
TERRITOIRES - EDUCATION - VIVRE ENSEMBLE  
Frédéric NIETO

